

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST

PERIODE 2018 – 2021

Le Bas-Rhin, un département transfrontalier ouvert sur sa métropole, ouvert sur ses territoires, avec une ambition territoriale partagée.

Fort de son héritage historique et de sa culture rhénane, de la richesse de sa biodiversité et de ses paysages, de ses entreprises de renommée nationale voire internationale, le Bas-Rhin se construit, avec sa capitale européenne Strasbourg, autour d'un réseau dense de villes moyennes et de bourgs de proximité.

C'est ce maillage de territoires forts, reliés entre eux, qui rend possible un développement harmonieux et équilibré de la vie locale, et donne l'assurance d'une qualité du bon vivre ensemble cher aux Bas-Rhinois, et ce, quel que soit l'endroit du territoire où ils résident ou travaillent.

Le Département du Bas-Rhin, à travers son rôle de garant de la cohésion sociale et de ses politiques de solidarités, s'engage, avec les forces vives de son territoire - communes, groupements de communes, associations, opérateurs et plus largement, entreprises et société civile - à fédérer les énergies et créer des partenariats, afin de construire ensemble une ambition commune pour notre territoire de vie.

Construire une ambition commune pour nos territoires

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Le Contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des Contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.

Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

L'année 2017 a été consacrée à la construction d'une ambition commune pour nos territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Partie 1 : Portrait du Territoire d'Action Ouest

1.1 Organisation du territoire

Le territoire d'action ouest du Département du Bas-Rhin comprend 178 communes et 6 Communautés de communes. Il comprend les 3 cantons de Ingwiller, Bouxwiller et Saverne correspondant à l'arrondissement de Saverne et partiellement à l'arrondissement de Molsheim.

Le paysage intercommunal a notablement évolué avec la fusion de plusieurs Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017 qui a abouti à la création de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, de Hanau-La Petite Pierre, de Mossig-Vignoble et de Saverne-Marmoutier-Sommerau devenu depuis Pays de Saverne complétant les communautés de communes du Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn.

Il compte 142 913 habitants en 2014, soit 13% de la population départementale. La variation annuelle de la population reste positive entre 2009 et 2014 à 0,62%, malgré une croissance moins importante que celle du département (1,68% sur le Bas-Rhin). Cette évolution de la population évolue moins favorablement dans les secteurs ruraux mais reste positive dans la partie péri-urbaine de l'agglomération strasbourgeoise.

C'est un territoire charnière entre la périphérie de l'agglomération strasbourgeoise et le département de la Moselle.

1.2 L'attractivité du territoire et les leviers d'emploi

Le territoire offre 61 emplois pour 100 actifs (moyenne Bas-Rhin : 85). La population active de 15 à 64 ans est de 70 218 personnes, elle a évolué de 1,60% depuis 2009 (1,81 dans le Bas-Rhin).

▪ Une forte présence de l'industrie

L'industrie est très présente sur ce territoire et représente 38% de l'ensemble de l'emploi salarié privé du territoire. Les secteurs les plus représentés sur le territoire sont les équipements mécaniques, l'agro-alimentaire et la chimie-caoutchouc. Les 7 plus grandes entreprises industrielles proposent à elles seules plus de 42% de l'ensemble des emplois industriels locaux. Elles sont toutefois globalement situées sur des marchés distincts : du machinisme agricole à la fabrication de boissons en passant par les équipements électriques, la chaudronnerie ou le cristal de luxe. En revanche, ces emplois industriels sont en constante diminution depuis 2000.

Les jeunes qui trouvaient dans le secteur industriel les possibilités pour se former peinent davantage aujourd'hui. L'offre de formation du territoire post-bac est très faible, notamment dans ce secteur industriel. Les jeunes souhaitant poursuivre leurs études sont obligés de quitter le territoire en même temps que les entreprises ont des difficultés à trouver le personnel qualifié dont elles ont besoin.

De plus, la qualification des demandeurs d'emplois ne correspond plus aux besoins de l'économie allemande, et l'insuffisante maîtrise de l'allemand, en particulier des jeunes générations, est un frein à l'emploi frontalier.

Des opportunités pour les jeunes ne sont pas pourvues, pour exemple, plusieurs centaines de places d'apprentissage restent vacantes dans la région de Karlsruhe et de Saarbrücken.

L'emploi du territoire suit une logique liée à la localisation des pôles d'emploi. Les agglomérations pourvoyeuses d'emploi sont Strasbourg, Haguenau, Sarreguemines et Sarrebourg. S'il existe un bon niveau de desserte du territoire par les infrastructures routières (l'axe autoroutier structurant de l'A4), ferroviaires et les technologies numériques –câble et ADSL, la question de la mobilité reste toutefois essentielle pour ce territoire. Le territoire est vaste ce qui rend sa desserte interne très hétérogène et certains secteurs notamment en Alsace-Bossue sont en faiblesse de transports publics.

▪ **Un patrimoine naturel et culturel riche, support de tourisme**

Le territoire offre un patrimoine naturel et culturel remarquable sur lequel s'appuie le tourisme. Le classement d'une importante partie du territoire en parc naturel régional témoigne de sa grande valeur patrimoniale. Les acteurs du territoire signataires de la charte du parc veillent à préserver et valoriser ces richesses toujours dans une perspective de développement local de ce territoire rural. On relève également la présence d'un transport fluvial, qui reste principalement à vocation touristique avec le canal de la Marne au Rhin et le canal de la Sarre.

Le territoire développe une offre culturelle riche et diversifiée : il existe un réseau dense de bibliothèques et équipements structurants, de nombreux lieux d'animations et la présence du relais culturel à Saverne qui permettent de favoriser une pluralité de l'offre culturelle sur la totalité du territoire.

1.3 La réponse aux besoins des habitants

▪ **Un parc de logements ancien, patrimonial mais énergivore**

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et architectural important : les villages sont constitués pour la plupart d'habitats traditionnels ou d'habitat lié à l'exploitation des ressources locales.

L'habitat individuel et privé est prépondérant : 75% des logements sont des maisons (contre 47% dans le Bas-Rhin) et 74% des résidences principales sont occupées par des propriétaires (contre 57% dans le Bas-Rhin). Le parc de logements est assez ancien et globalement énergivore. Le parc de logements sociaux est restreint et inégalement réparti sur le territoire, de même que l'offre de logements locatifs.

▪ **Une offre de services et d'équipements hétérogène**

Le territoire Ouest est bien pourvu que ce soit en équipements nécessaires au parcours éducatif, services de l'emploi, commerces et équipements culturels. L'offre en équipements et services répond globalement aux besoins des habitants mais reste hétérogène sur le territoire. Seulement 10% des communes disposent de plus de 10 types de services de la vie courante avec une concentration sur Saverne et les centres-bourgs.

On note par ailleurs une dégradation ces 5 dernières années de l'accès à certains services de la vie courante, notamment sur les bourgs-centres. Si les services de santé de la vie courante sont présents sur l'ensemble du territoire, de fortes disparités territoriales existent entre l'Alsace-Bossue et le Pays de Saverne et il existe des risques d'évolution importants dans les années à venir du point de vue de l'offre de médecine générale.

- **Un vieillissement de la population qui s'accélère**

La population du territoire vieillit, comme celle du Bas-Rhin et pose la question de l'adaptation du territoire au vieillissement : équipements, transports, parcours résidentiel des aînés...

Sur le territoire, la part des plus de 75 ans dans la population totale est de 9,2% (Département 8,2%), soit la plus importante du département, celle des 60 à 75 ans de 15,8%, avec une progression marquée entre 2009 et 2014 (18%). Ces « jeunes seniors » auront un poids certain dans l'économie résidentielle locale, et constituent également une opportunité du point de vue de la solidarité intergénérationnelle, de la place des aidants ou encore de l'engagement associatif.

- **Des signes de fragilité du tissu social**

On observe une augmentation de la part de populations fragilisées, avec 4 560 familles monoparentales. Ce type de ménage a augmenté de 10% entre 2009 et 2014. Ces dernières sont notamment confrontées à des difficultés de garde d'enfant. Les places de garde dans les structures publiques sont sollicitées, alors que l'offre privée reste chère.

En 2016, on compte un peu plus de 1429 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (c'est-à-dire sans activité), chiffres stables sur le territoire. Plus de 212 retour à l'emploi ont été réalisés (hors Pôle Emploi) : 60 par les services du Département, et 152 par les 3 opérateurs professionnels du territoire.

Partie 2 : LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST

Pour répondre à l'ambition de fédérer les acteurs et les énergies en territoire, pour une mise en œuvre coordonnée de l'action publique, les partenaires du présent contrat départemental de développement territorial et humain ont défini de manière concertée six enjeux prioritaires pour le territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021.

2.1 Enjeu : Développer les activités de pleine nature

Le territoire ouest est particulièrement vaste et rural, verdoyant et vallonné entre la plaine et le plateau. On y trouve un parc naturel régional, des installations de nature et de sport, des stations vertes et de montagne, de la restauration et de l'hôtellerie, etc...

Le potentiel de sites et itinéraires est important et de nombreux bas-rhinois, mais aussi sportifs et touristes plus lointains, dont particulièrement les luxembourgeois et les belges, y viennent.

Les acteurs politiques, touristiques, associatifs, socio-économiques ont tous à l'esprit de développer cette ressource verte et sportive, mais leur mise en réseau autour de projets d'envergure et de maillage du territoire reste encore partielle.

Forts de la richesse des sites naturels et itinéraires du territoire, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **développer les activités de pleine nature**. Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

- **Faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire** afin de développer une offre touristique et sportive accessible à tous qui valorise le patrimoine naturel culturel, les savoir-faire locaux et une stratégie en faveur de l'emploi ;
- **Tirer du mieux possible avantage de la présence du Parc Naturel des Vosges du Nord** en développant des actions communes autour du développement durable et de l'écotourisme notamment auprès des publics prioritaires.

2.2 Enjeu : Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples

Le territoire ouest, loin des pôles citadins, perd régulièrement ses jeunes (les 15-25 ans) qui pour des raisons de scolarité, d'emploi en relation avec leurs centres d'intérêts, de possibilités dans les services et loisirs proposés, de facilitation à l'installation, partent et ne reviennent pas forcément, voire reviennent au moment de la retraite. Ce phénomène se vérifie encore plus quand on franchit le col de Saverne, du côté de l'Alsace Bossue ... Ces départs affaiblissent tout un territoire.

Pour répondre à la problématique, une approche spécifique, plus concrète, plus marketing en direction des jeunes doit être engagée par tous, afin de faire du territoire ouest un territoire attractif. L'ambition est d'engager et d'impliquer nos jeunes dans et pour le territoire au travers d'une activité professionnelle ou publique.

Chacun doit pouvoir trouver son orientation, son emploi, son engagement citoyen au sein du territoire.

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples**. Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

- **Garder les jeunes sur le territoire** en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire au travers de liens privilégiés avec la société et l'entreprise ;
- **Proposer une activité aux jeunes les engageant dans la vie professionnelle et publique** sur le territoire en renforçant l'attractivité des filières professionnelles, en développant le recours à l'alternance et aux stages et en encourageant leur action au sein du territoire (actions citoyennes, engagement, esprit d'initiative et d'entrepreneuriat).

2.3 Enjeu : Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels

Lors des dernières années, beaucoup de sites, établissements, structures touchant à la culture ont été construits, développés et le territoire ouest dispose d'une forte densité de Musées, Centre d'Interprétation du Patrimoine, Centres socio-culturels, Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Espaces culturels, lieux de lecture publique... Un projet de développement culturel a vu le jour en Alsace Bossue.

Ces établissements sont désormais ouverts au public, mais pas toujours suffisamment fréquentés, suffisamment en relation partenariale pour la communication, pour la gestion courante, pour la stratégie de développement du territoire, etc

Afin d'agir collectivement en faveur du développement culturel, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels**. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Mettre en réseau les acteurs culturels du territoire** pour leur permettre de se fédérer et de développer plus de synergie ;
- **Accroître la visibilité des sites culturels du territoire**, notamment par le déploiement et le renforcement d'une stratégie de signalisation touristique des sites du territoire pour identifier l'offre culturelle, facteur de développement et d'épanouissement local ;
- **Garder à l'esprit et promouvoir la langue et la culture régionales** par des actions de sensibilisation, de partage et de médiation autour du bilinguisme afin de valoriser cette identité locale.

2.4 Enjeu : Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

L'Alsace, 1^{ère} région exportatrice par habitant (61 000 entreprises), constitue un carrefour de transports et d'échanges au sein des grands corridors européens : lignes ferroviaires grande vitesse, trafic routier dense, hub aéroportuaire et fluvial. Le Rhin, 1^{er} fleuve commercial de l'Union européenne, avec le Port autonome de Strasbourg, 2^{ème} port fluvial français en lien avec le plus grand port maritime mondial de Rotterdam, ouvre le territoire aux marchés mondiaux. Strasbourg, en tant que capitale européenne et régionale, siège de nombreuses institutions ou représentations diplomatiques européennes et internationales, représente un atout politique et économique au niveau national (28 000 emplois, 800 millions d'euros/an).

L'Alsace est caractérisée par **de grands territoires productifs, ayant chacun une vocation marquée, interdépendants et ouverts sur les espaces voisins** (Moselle, Vosges, Bourgogne Franche Comté, Allemagne, Suisse). Sur 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens. Tous ces grands territoires accueillent des entreprises de renommée nationale voire internationale et un tissu industriel fort, un écosystème actif de start-up, PME, entreprises leaders, de pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace fibre Energivie, Véhicules du futur et Hydreos) etc. offrant un potentiel majeur pour le numérique et les nouvelles technologies. La proximité avec Karlsruhe, 4^{ème} pôle d'excellence TIC en Europe est un atout exceptionnel. **La mobilité des biens et des personnes, le renforcement des axes de développement économiques transfrontaliers et inter- départementaux** sont au cœur des enjeux économiques du territoire.

L'Alsace est engagée dans la **transition énergétique**. L'énergie du Rhin permet déjà de produire l'équivalent de 70% de la consommation électrique alsacienne. Elle bénéficie de l'avantage concurrentiel de la géothermie profonde pour les industries, du biogaz par l'utilisation des effluents d'élevage, de la filière bois,...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'**aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi**. Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment l'aménagement de l'A4 Lorentzen-Bitche-Haguenu, la liaison Saverne-Bouxwiller et l'aménagement du carrefour sur la RD1004 devant favoriser le développement économique des territoires ruraux ;
- **Développer une offre de mobilité innovante, partagée et solidaire** en poursuivant les objectifs du plan vélo et en maillant le territoire afin de développer l'accessibilité du territoire, l'attractivité touristique et la pratique du sport doux ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières**, notamment sur l'axe Saarbrücken-Sarreguemines-Obermodern-Haguenu-Rastatt-Karlsruhe.

2.5 Enjeu : Adapter le territoire à l'avancée en âge

La population du Bas-Rhin, comme celle du reste de la France, vieillit. L'avancée en âge de la population est une réalité : séniors actifs de 60 à 74 ans et personnes âgées fragiles de 75 ans et plus. **D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans.** Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans.

C'est notamment **la part des jeunes séniors qui augmente.** Ils sont deux fois plus nombreux en 2013 et le seront toujours en 2020, avec de nouvelles demandes et l'objectif de rester pleinement acteur de la société. C'est aussi sur ces séniors actifs que reposent des solidarités familiales de plusieurs générations : enfants encore dans le cursus d'études, parents très âgés.

Cette évolution n'est pas nouvelle, et le processus va s'accélérer dans les années à venir. Le territoire ne s'est pas encore adapté à cette **mutation de la société qui va impacter tant les politiques liées à la santé et la dépendance, que celles portant sur logement, le transport, le tourisme, le sport, la culture...**

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'adapter le territoire à l'avancée en âge.**

Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire. Cet enjeu se décline en deux objectifs opérationnels

- **Faire du territoire un espace de vie bienveillant pour les séniors de tous âges**
- **Promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants,** notamment dans le cadre de programmes de prévention et de promotion de la santé via le TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) à l'échelle de l'Eurométropole, des Communautés de communes de l'Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne

2.6 Enjeu : Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Bas-Rhin dispose d'une **offre de services de proximité globalement adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres**. Elle contribue à son identité et à l'attractivité résidentielle des territoires.

Mais cette situation favorable a **tendance à se dégrader** depuis 2011 avec plusieurs territoires fragiles (Sarre-Union, Drulingen et La Petite Pierre) et des points de vigilance notamment sur le commerce et la santé.

Ainsi **1/3 des communes bas-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires** dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation. Cela s'intègre à un enjeu plus global d'un maillage territorial assez fin en matière de services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Le département est également confronté au vieillissement des médecins généralistes (plus de 55 ans), sur de nombreux bassins de vie. Selon l'ARS, près d'**1/3 des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans**, certains territoires étant concernés pour 50 à 80% de leurs médecins généralistes (Sarre-Union, Drulingen et Ingwiller). En parallèle, l'installation de jeunes médecins devient plus difficile.

Par ailleurs, l'usage croissant du numérique pose la question de l'accès d'une partie de la population aux services.

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public**. Cet enjeu est décliné en **4 objectifs opérationnels** :

- **Renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes** pour valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs-centres en engageant notamment des démarches multi partenariales telles que le Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) ;
- **Accompagner le maintien d'une offre de soins de proximité** pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens** sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Faciliter la mise en place d'une offre de services petite enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.**

LES PARTENAIRES AU CONTRAT

Le Département du Bas-Rhin

ET

La Communauté de communes XXX, La Communauté de communes XXX...

ET

La commune de « XXX »

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de XXX

ci-après dénommés « Les partenaires »

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu les délibérations des partenaires ayant approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018 – 2021

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les enjeux prioritaires de politiques publiques partagés sur lesquels les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs pour permettre la réalisation collective d'engagements particuliers par projet en faveur des solidarités humaines et territoriales.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX PRIORITAIRES

Les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest, synthétisés dans le tableau en annexe, donneront lieu à la mise en œuvre de projets qui seront formalisés dans des conventions spécifiques, lesquelles préciseront et valoriseront les engagements réciproques de chaque partenaire concerné.

Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département. Le Département sera associé en amont de la réflexion avec l'ensemble des partenaires pressentis pour élaborer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet.

Notamment, les projets éligibles au fonds de développement et d'attractivité devront :

- répondre à l'un des enjeux prioritaires du territoire d'action ;
- répondre à des besoins non couverts, être porteurs de développement et d'attractivité du territoire et s'inscrire dans une vision stratégique et complémentaire avec d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages à l'échelle des intercommunalités environnantes ;
- mobiliser plusieurs partenaires au niveau de l'investissement et du fonctionnement : collectivités, groupements de Communes, Région, Etat, Europe, opérateurs publics et privés, entreprises, associations...
- s'inscrire en articulation avec les politiques publiques départementales.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DES PARTENAIRES

Dans le cadre du partenariat régi par le présent contrat, chacun des partenaires s'engage respectivement à assurer les interventions suivantes :

3.1. Interventions du Département

Le Département s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et moyens pour permettre la mise en œuvre des enjeux prioritaires et pour participer à la co-construction des projets.

Le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Le Département assume, en supplément et pour le compte de l'ensemble des partenaires du présent contrat, les responsabilités suivantes :

- la mission de coordination globale du Contrat départemental ;
- la coordination et l'animation du Comité de Suivi du Contrat Départemental ;
- la production d'un bilan définitif global pour chaque contrat départemental à l'issue de la période de contrat.

3.2. Interventions des autres partenaires

En fonction de chaque projet, les interventions des autres parties pourront prendre une ou plusieurs formes suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- l'ingénierie publique par la mise à disposition de ressources humaines directes ou indirectes ;
- la participation au financement du projet ;
- d'autres participations (logistique, communication...).

3.3 Communication

Les partenaires du contrat départemental s'engagent à promouvoir les réflexions et actions engagées dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action Ouest.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le contrat départemental de développement territorial et humain fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action.

Le conseil de territoire d'action, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet ;

- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Chaque année, chaque conseil de territoire d'action réalise un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le met à disposition des partenaires.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification substantielle du présent contrat de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux.

Fait en XXX exemplaires originaux à XXX , le XXX

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'EPCI 1,
Le Président

Pour l'EPCI 2,
Le Président

Pour la commune 1
Le Maire

Pour la commune 2
Le Maire